

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 12 septembre 2024*

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024\_06-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 4**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
François Diot, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Michèle Roy, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur

**Excusés (4) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

**DEL12092024-06**

**MISSIONS ET REMUNERATIONS DES VACATAIRES**

Exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29/08/2024,

Considérant la nécessité de préciser les missions spécifiques du CCAS qui bénéficient de l'appui de vacataires, ainsi que le taux horaire de chaque vacation,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- De valider les missions relevant de l'appui de vacataires ainsi que les rémunérations de chaque vacation, telles que définies dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/09/2024  
Reçu en préfecture le 16/09/2024  
Publié le  
ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024\_06-DE

<b>Pôle</b>	<b>Missions</b>	<b>Bas</b>	
Pôle Développement Social	Interprète	Montant horaire fixe	38 €
	Psychologue	Montant horaire fixe	38 €
Pôle Maintien à Domicile - SSIAD	Infirmière (renforts ponctuels)	Montant horaire fixe	18 €

- D'instaurer les modalités définies ci-dessus à compter du 01/10/2024,
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

